



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Information & Communication
Service statistique

3003 Berne-Wabern, le 8 avril 2015



Statistique en matière d'asile

1^{ère} trimestre 2015

Synthèse

Demandes d'asile

Au premier trimestre 2015, 4489 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 1173 de moins qu'au quatrième trimestre 2014. En règle générale, le trimestre d'hiver affiche un nombre de demandes d'asile inférieur aux autres trimestres, car beaucoup de routes migratoires ne sont pas, ou que difficilement, praticables en raison des mauvaises conditions météorologiques. Avec le retour des beaux jours, en avril ou en mai, ce nombre repasse habituellement à des valeurs plus élevées.

Les trois principaux pays de provenance des personnes qui ont déposé une demande d'asile en Suisse au premier trimestre 2015 étaient l'Erythrée, le Sri Lanka et la Syrie. Ces trois Etats ont totalisé à eux seuls 31 % de l'ensemble des demandes. 562 ressortissants érythréens ont ainsi demandé l'asile en Suisse entre janvier et mars 2015 (-640 demandes, soit -53,2 % par rapport au trimestre précédent). Pour 224 d'entre eux (38,6 %), il s'agit d'enfants nés en Suisse de parents érythréens ayant une procédure d'asile en cours ou ayant été admis à titre provisoire.

Avec 435 demandes (+3 demandes, soit +0,7 %), le Sri Lanka occupe, au premier trimestre 2015, le deuxième rang des pays de provenance des requérants d'asile. Il est suivi de la Syrie, avec 391 demandes (-369, soit -48,6 %). Le recul des demandes de ressortissants syriens s'explique avant tout par le fait que la plupart des personnes ayant bénéficié de l'octroi facilité de visa sont entrées en Suisse et y ont demandé l'asile avant la fin de l'année 2014. Ainsi, les premiers mois de la nouvelle année, seules quelques demandes ont encore été déposées par des Syriens entrés dans notre pays de cette manière.

Au premier trimestre 2015, des augmentations de plus de 30 demandes d'asile ont été observées pour les pays suivants : le Kosovo avec 265 demandes (+113, soit +74,3 %), la Gambie avec 203 demandes (+92, soit +82,9 %) et l'Ukraine avec 114 demandes (+55, soit +93,2 %). La hausse du nombre de requérants kosovars résulte de l'émigration de plusieurs dizaines de milliers de personnes au départ de ce pays entre octobre 2014 et février 2015. La grande majorité d'entre elles sont passées en Hongrie, puis en Allemagne. Ainsi, la Hongrie a enregistré plus de 30 000 demandes d'asile de ressortissants du Kosovo pour les mois de décembre 2014 à février 2015, et l'Allemagne en a comptabilisé plus de 21 000 au premier trimestre 2015.

Cette situation a été déclenchée, d'une part, par l'absence de perspectives socio-économiques au Kosovo et, d'autre part, par des rumeurs lancées par des passeurs faisant croire à des conditions d'accueil généreuses en Allemagne. Mi-février, cette vague d'émigration a pris fin grâce à des campagnes d'information sur place assorties d'une surveillance accrue de la frontière entre la Hongrie et la Serbie. La Suisse n'a été touchée que dans une moindre mesure par ce phénomène, grâce à la procédure de traitement en 48 heures introduite en 2013 déjà et au très faible taux d'acceptation des demandes d'asile émanant de ressortissants kosovars.

Outre pour l'Erythrée et la Syrie, des baisses de plus de 30 demandes ont été enregistrées au cours de la période sous revue pour les pays de provenance suivants : la Hongrie avec une seule demande (-76 demandes, soit -98,7 %), le Maroc avec 129 demandes (-69, soit -34,8 %), l'Afghanistan avec 222 demandes (-40, soit -15,3 %), la Tunisie avec 117 demandes (-39, soit -25,0 %), le Soudan avec 20 demandes (-36, soit -64,6 %) et la Somalie avec 191 demandes (-35, soit -15,5 %). Durant les mois d'hiver, le nombre de migrants traversant la Méditerranée centrale à destination du sud de l'Italie a nettement diminué. Ainsi, près de 10 000 personnes ont débarqué dans cette région au cours du 1^{er} trimestre 2015, soit 21 000 de moins qu'au trimestre précédent. Au premier trimestre 2014, environ 11 000 migrants avaient rejoint l'Italie par la mer.

Le recul du nombre de débarquements en Italie repose en premier lieu sur les conditions de traversée défavorables durant l'hiver. Il y a toutefois lieu de supposer que de nombreux candidats à la migration séjournent toujours en Libye ou sont en train de s'y rendre. C'est pourquoi l'on s'attend pour 2015 à ce que le nombre de personnes débarquant dans le sud de l'Italie soit similaire à l'année dernière (170 000). Il n'est d'ailleurs pas exclu que les débarquements augmentent. Dans ces circonstances, une hausse du nombre des demandes d'asile déposées en Suisse est à prévoir pour le deuxième trimestre 2015.

Cas réglés et effectifs en procédure d'asile

Au cours du premier trimestre 2015, 7397 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 512 de plus (+7,4 %) qu'au dernier trimestre 2014 et 511 de plus (+7,4 %) qu'au premier trimestre 2014. L'asile a été accordé à 1670 personnes. Le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) était de 25,0 %, ce qui représente une légère baisse par rapport au trimestre précédent (28,3 %). 3320 demandes ont été rejetées et 714 classées, étant devenues sans objet.

1693 décisions de non-entrée en matière (NEM) ont été rendues, dont 1537 dans le cadre d'une procédure Dublin. Le SEM traite en priorité les demandes d'asile qui relèvent de la compétence d'un autre Etat Dublin. Il en va de même pour les procédures d'asile qui, pour d'autres raisons, peuvent aboutir en première instance à des NEM ou à des décisions négatives et pour lesquelles l'exécution du renvoi est en principe rapidement réalisable.

Au premier trimestre 2015, 2432 personnes ont été admises à titre provisoire (trimestre précédent : 2147). Parmi ces admissions provisoires, 2271 sont le fait de décisions d'asile rendues en première instance. Ce chiffre relativement élevé s'explique par l'accélération du traitement des demandes qui sont pendantes depuis un certain temps déjà et émanent de ressortissants de pays ayant un fort taux de protection. Au cours du trimestre sous revue, le taux de protection (octroi de l'asile et de l'admission provisoire dans le cadre de décisions rendues en première instance) s'est monté à 59,0 % (trimestre précédent : 59,1 %).

Le recul du nombre de nouvelles demandes et l'augmentation de celui des cas réglés ont entraîné une réduction de l'effectif en cours de décision (demandes d'asile en suspens en première instance), lequel totalise 14 199 demandes au premier trimestre 2015, soit 2568 de moins qu'au trimestre précédent (-15,4 %).

Accord d'association à Dublin

L'accord d'association à Dublin vise à ce qu'un seul Etat Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objet non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel Etat Dublin est compétent pour mener une procédure d'asile. Une fois cette compétence définie, c'est le droit national de l'Etat Dublin en question qui s'applique.

Au premier trimestre 2015, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres Etats Dublin pour 2633 personnes (dont 1467 concernaient l'Italie), car elle estimait que ces pays étaient compétents pour traiter les demandes d'asile concernées. Dans 1750 cas, la demande a été acceptée, l'Etat sollicité s'étant déclaré prêt à prendre en charge la personne concernée. Dans 754 autres cas, elle a été rejetée. La réponse est encore pendante pour les demandes restantes. 733 personnes ont pu être transférées vers l'Etat Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre.

Au cours de la même période, la Suisse a pour sa part reçu 799 demandes de prise en charge émanant d'autres Etats Dublin. Elle en a accepté 299 et rejeté 497. La réponse est encore pendante pour les demandes restantes. 186 personnes ont été transférées dans notre pays.

Départs et avis d'exécution du renvoi

Au premier trimestre 2015, 2300 personnes ont quitté la Suisse ou pu être rapatriées, par voie terrestre ou aérienne, soit 140 personnes de moins (-5,7 %) que durant la même période l'an dernier. 583 migrants ont quitté le territoire suisse de manière autonome et contrôlée.

965 personnes ont été rapatriées dans leur pays d'origine et 752 transférées dans un Etat tiers ou un Etat Dublin. Par ailleurs, 1604 personnes (1^{er} trimestre 2014 : 1705) ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ aux autorités, ou leur lieu de séjour est inconnu.

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin mars 2014	Fin mars 2015	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	43'666	47'070	7.8
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	18'621	16'161	-13.2
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	16'774	14'199	-15.4
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	1'847	1'962	6.2
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	24'227	30'286	25.0
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	10'887	14'683	34.9
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	8'482	8'673	2.3
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	3'765	5'620	49.3
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	1'093	1'310	19.9
Effectif cas spéciaux	Fin du mois	787	588	-25.3
Suspensions (groupes)	Fin du mois	297	13	-95.6
Suspensions (individus)	Fin du mois	490	575	17.3
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	31	35	12.9
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	Fin du mois	6'655	5'174	-22.3
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	Fin du mois	3'772	3'312	-12.2
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	3'039	2'791	-8.2
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	733	521	-28.9
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	Fin du mois	1'062	651	-38.7
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	676	468	-30.8
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	386	183	-52.6
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus	Fin du mois	415	464	11.8
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Fin du mois	1'406	747	-46.9
Nombre de réfugiés reconnus	Fin du mois préc.	30'952	36'196	16.9
Réfugiés permis B	Fin du mois	9'287	14'679	58.1
Réfugiés permis C	Fin du mois	21'665	21'517	-0.7
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	81'273	88'440	8.8

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

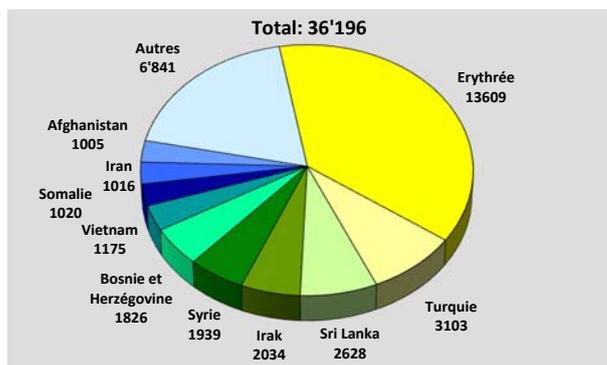
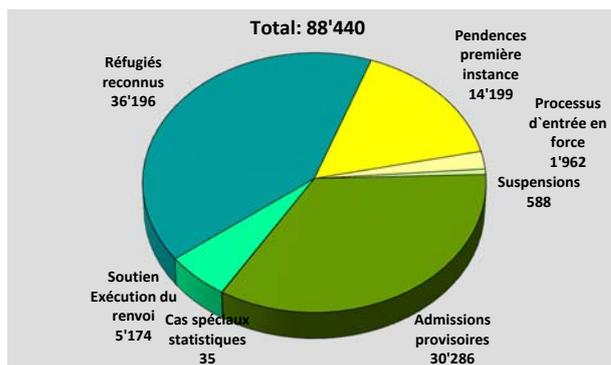
Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 4/2014	Trim. 1/2015	+/- en %
		1.1.-31.3.2014	1.1.-31.3.2015	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupements familiaux	Trimestre	601	857	42.6
	Année	404	857	112.1
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	1'543	1'951	26.4
	Année	1'315	1'951	48.4
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	5'662	4'489	-20.7
	Année	4'894	4'489	-8.3
Reprises des demandes d'asile en Suisse	Trimestre	247	258	4.5
	Année	562	258	-54.1
Cas réglés en première instance	Trimestre	6'885	7'397	7.4
	Année	6'886	7'397	7.4
Décisions positives	Trimestre	1'771	1'670	-5.7
	Année	1'453	1'670	14.9
Décisions négatives	Trimestre	2'944	3'320	12.8
	Année	3'032	3'320	9.5
Non-entrées en matière (NEM)	Trimestre	1'542	1'693	9.8
	Année	1'753	1'693	-3.4
Radiations	Trimestre	628	714	13.7
	Année	648	714	10.2
Dublin: Requêtes procédure out	Trimestre	4'468	2'633	-41.1
	Année	2'328	2'633	13.1
Dublin: Requêtes procédure In	Trimestre	933	799	-14.4
	Année	1'061	799	-24.7
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	1'492	1'750	17.3
	Année	1'507	1'750	16.1
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	389	299	-23.1
	Année	521	299	-42.6
Dublin: Décisions de non-entrée en matière (art. 31a.1.b)	Trimestre	1'340	1'537	14.7
	Année	1'310	1'537	17.3
Dublin: Transferts procédure out	Trimestre	648	733	13.1
	Année	812	733	-9.7
Dublin: Transferts procédure in	Trimestre	214	186	-13.1
	Année	250	186	-25.6
Admissions provisoires	Trimestre	2'147	2'432	13.3
	Année	2'456	2'432	-1.0
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	1'488	1'634	9.8
	Année	1'842	1'634	-11.3
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	659	798	21.1
	Année	614	798	30.0
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	752	840	11.7
	Année	847	840	-0.8
Réexamens	Trimestre	444	339	-23.6
	Année	339	339	0.0
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	428	334	-22.0
	Année	407	334	-17.9
Révocations et extinctions asile	Trimestre	191	183	-4.2
	Année	362	183	-49.4
Cas de rigueur: Demandes	Trimestre	506	456	-9.9
	Année	553	456	-17.5
Cas de rigueur: Approbations	Trimestre	466	499	7.1
	Année	589	499	-15.3
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	Trimestre	436	469	7.6
	Année	564	469	-16.8
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	Trimestre	30	30	0.0
	Année	25	30	20.0

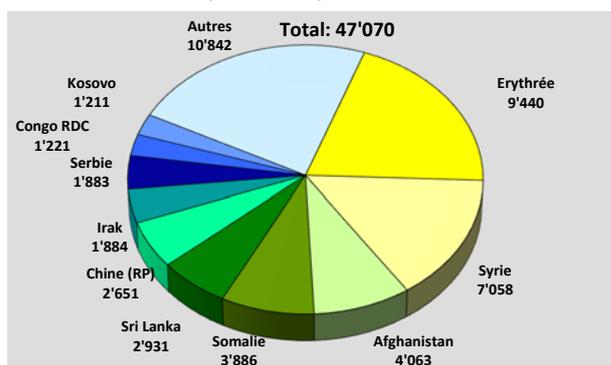
Nouveaux séjours dans le processus asile	Trimestre	5'959	4'811	-19.3
	Année	5'703	4'811	-15.6
Entrées	Trimestre	4'911	3'890	-20.8
	Année	4'649	3'890	-16.3
Reprises du séjour	Trimestre	491	400	-18.5
	Année	508	400	-21.3
Naissances	Trimestre	557	521	-6.5
	Année	546	521	-4.6
Entrées demandes soutien à l'exéc. du renv. SER	Trimestre	3'149	3'421	8.6
	Année	3'642	3'421	-6.1
Règlements du séjour après octroi de l'asile	Trimestre	1'710	1'581	-7.5
	Année	1'307	1'581	21.0
Règlements du séjour par les cantons (reprises incl.)	Trimestre	747	800	7.1
	Année	916	800	-12.7
Départs après décision d'asile ou Dublin (reprises incl.)	Trimestre	1'825	2'123	16.3
	Année	2'241	2'123	-5.3
Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile* et processus soutien à l'exéc. du renvoi	Trimestre	4'851	5'443	12.2
	Année	5'295	5'443	2.8
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	665	583	-12.3
	Année	739	583	-21.1
Renvois pays d'origine	Trimestre	912	965	5.8
	Année	893	965	8.1
Renvois pays tiers	Trimestre	78	59	-24.4
	Année	49	59	20.4
Renvois pays Dublin	Trimestre	577	693	20.1
	Année	759	693	-8.7
Départs non-contrôlés	Trimestre	1'334	1'604	20.2
	Année	1'705	1'604	-5.9
Autres départs	Trimestre	1'285	1'539	19.8
	Année	1'150	1'539	33.8
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	Trimestre	849	884	4.1
	Année	1'179	884	-25.0
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	Trimestre	98	92	-6.1
	Année	112	92	-17.9
Documents obtenus	Trimestre	505	602	19.2
	Année	634	602	-5.0
Documents non obtenus	Trimestre	104	106	1.9
	Année	567	106	-81.3
Documents disponibles	Trimestre	46	53	15.2
	Année	53	53	0.0
Radiations obtention de documents	Trimestre	433	406	-6.2
	Année	196	406	107.1

* Dans les tableaux statistiques officiels, les sorties/départs du processus Asile (durant ou à l'issue de la procédure) seront désormais additionnés avec les sorties/départs après le soutien à l'exécution du renvoi (n'ont pas été indiqués séparément jusqu'en novembre 2013).

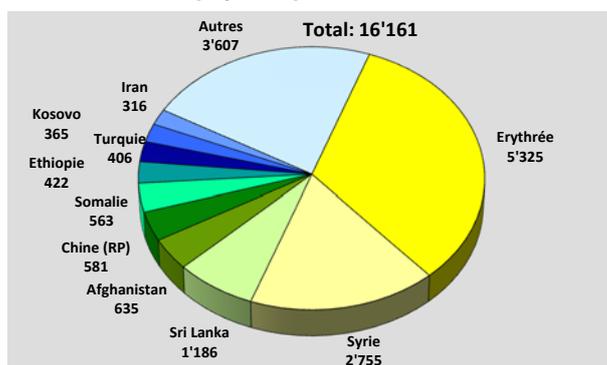
Effectifs



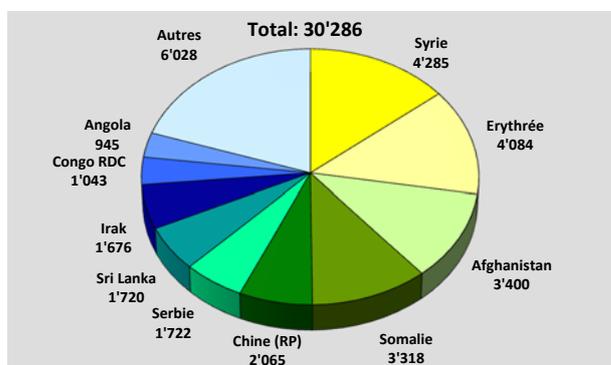
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statuts



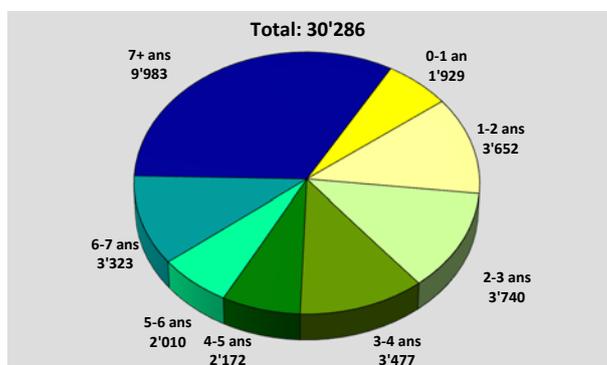
Réfugiés reconnus: pays de provenance



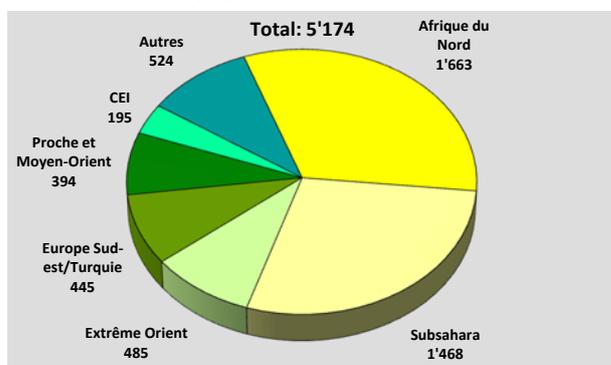
Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance



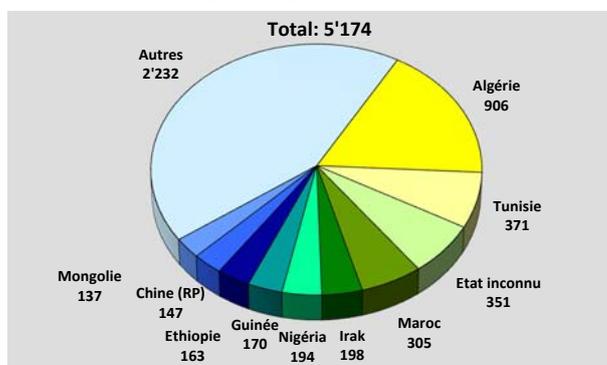
Personnes dans le processus procédure: pays de provenance



Admissions provisoires: pays de provenance



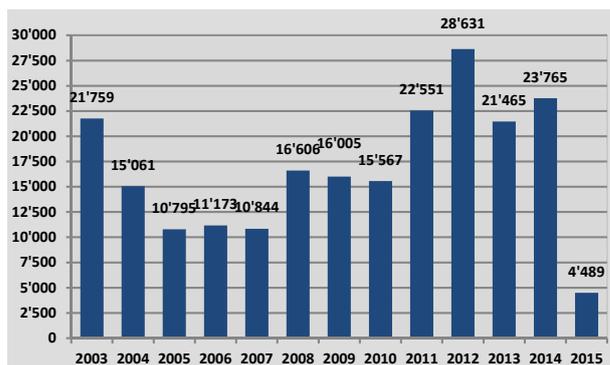
Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse



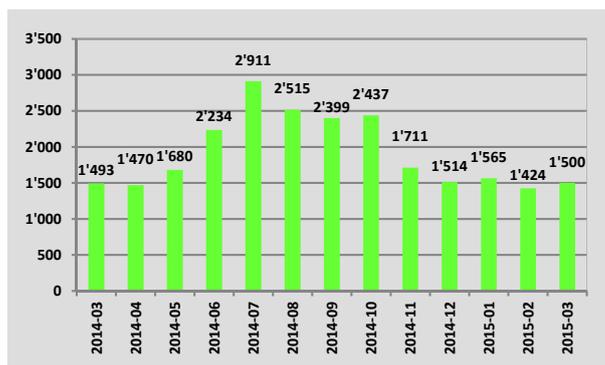
Soutiens à l'exécution du renvoi: régions

Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

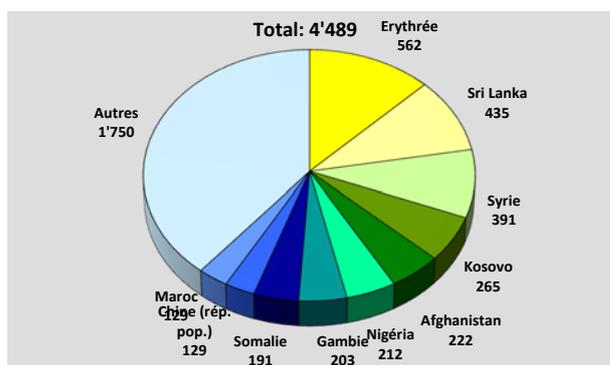
Demandes d'asile



Demandes d'asile par an



Demandes d'asile par mois

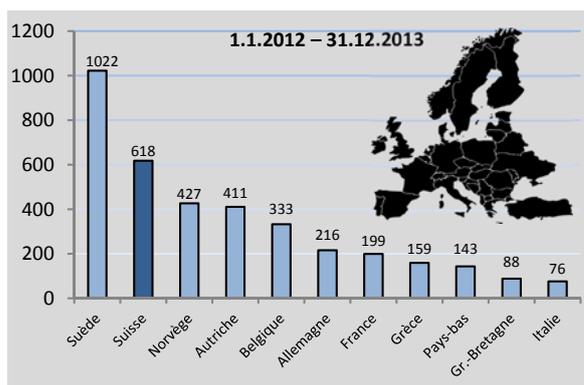


Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

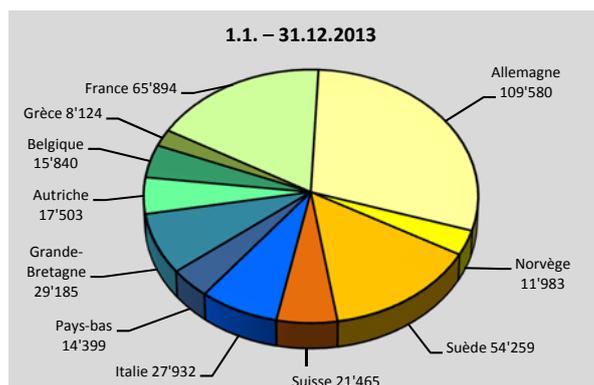
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 1 ^{ère} trimestre 2015	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à mars 2015	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	562	12.5	-640	-53.2	562	12.5	50	9.8
2	Sri Lanka	435	9.7	3	0.7	435	9.7	173	66.0
3	Syrie	391	8.7	-369	-48.6	391	8.7	-797	-67.1
4	Kosovo	265	5.9	113	74.3	265	5.9	183	223.2
5	Afghanistan	222	4.9	-40	-15.3	222	4.9	39	21.3
6	Nigéria	212	4.7	-28	-11.7	212	4.7	-45	-17.5
7	Gambie	203	4.5	92	82.9	203	4.5	137	207.6
8	Somalie	191	4.3	-35	-15.5	191	4.3	62	48.1
9	Chine (RP)	129	2.9	29	29.0	129	2.9	49	61.3
10	Maroc	129	2.9	-69	-34.8	129	2.9	-74	-36.5
	Autres	1'750	39.0	-229	-11.6	1'750	39.0	-182	-9.4
	Total	4'489	100.0	-1'173	-20.7	4'489	100.0	-405	-8.3

Demandes d'asile en comparaison internationale

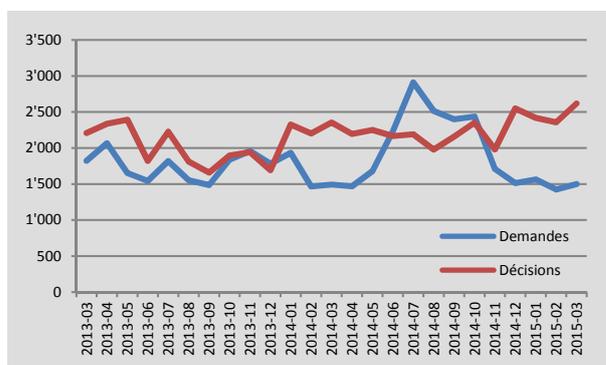


Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants (demandes 2012+2013; habitants 6/2013)

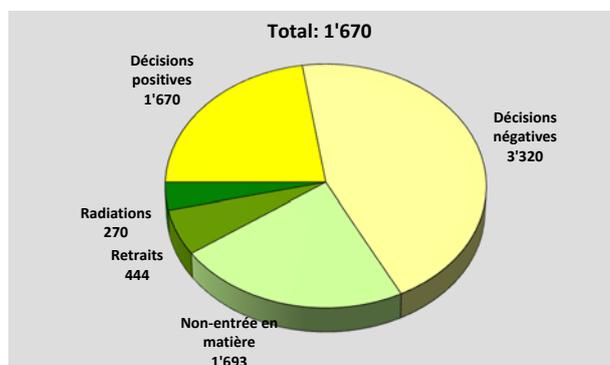


Demandes d'asile dans certains Etats européens

Cas traités en première instance



Evolution des demandes d'asile et cas traités



Cas traités en première instance 2014

Demandes en suspens et Cas traités en première instance

	Règlements 1 ^{ère} tri- mestre 2015	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements Janv. à mars 2015	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
Décisions positives	1'670	22.6	-101	-5.7	1'670	22.6	217	14.9
taux moyen de reconnaissance	25.0	-	28.3	-	25.0	-	23.3	-
Décisions négatives	3'320	44.9	376	12.8	3'320	44.9	288	9.5
Non-entrées en matière (NEM)	1'693	22.9	151	9.8	1'693	22.9	-60	-3.4
Radiations	714	9.7	86	13.7	714	9.7	66	10.2
Total	7'397	100.0	512	7.4	7'397	100.0	511	7.4
Demandes en suspens	14'199	-	-2'568	-15.3	14'199	-	-2'575	-15.4

Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 1 ^{ère} tri- mestre 2015	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à mars 2015	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	840	88	11.7	840	-7	-0.8
Révocations et extinctions asile	183	-8	-4.2	183	-179	-49.4

Règlements du séjour et sorties

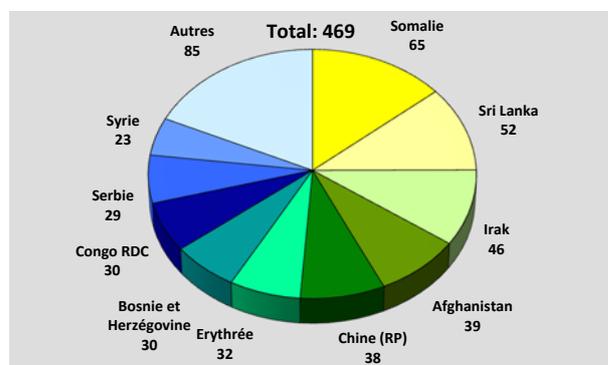
Règlements du séjour

	Règlements 1 ^{ère} tri- mestre 2015	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à mars 2015	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	1'581	-129	-7.5	1'581	274	21.0
Admissions provisoires	2'432	285	13.3	2'432	-24	-1.0
AP LAsi et LEtr	1'634	146	9.8	1'634	-208	-11.3
AP avec qualité de réfugié	798	139	21.1	798	184	30.0
Règlements de police des étrangers ¹⁾	265	33	14.2	265	4	1.5
Règlements cas de rigueur ²⁾	463	27	6.2	463	-106	-18.6
Autres règlements	72	-7	-8.9	72	-14	-16.3
Total	4'813	209	4.5	4'813	134	2.9

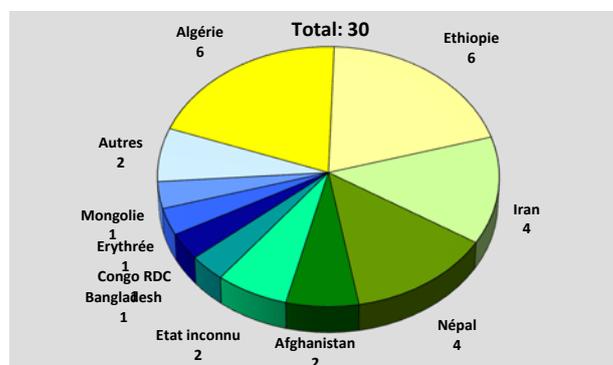
¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

Cas de rigueur



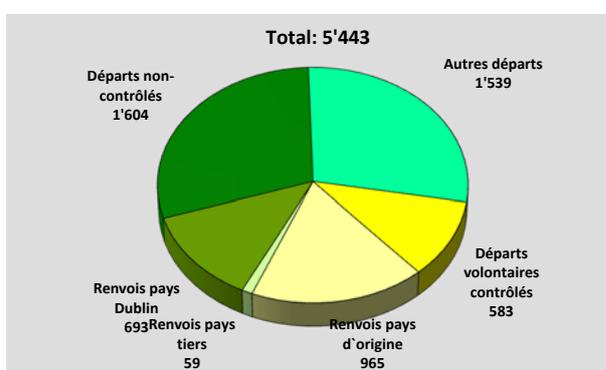
Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEtr principales nationalités 2014



Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi principales nationalités 2014

	Règlements 1 ^{ère} tri- mestre 2015	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à mars 2015	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	469	33	7.6	469	-95	-16.8
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	30	0	0.0	30	5	20.0
procédure d'asile pendante	4	4	0.0	4	-3	-42.9
procédure d'asile close	26	-4	-13.3	26	8	44.4
Total	499	33	7.1	499	-90	-15.3

Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exécution du renvoi SER (asile et étranger)



Sorties LAsi et LEtr 2014

Départ et communication de l'exéc. du renvoi (asile et étranger) par nationalité

	Nationalité	Sorties 1 ^{ère} tri- mestre 2015	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à mars 2015	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Albanie	426	7.8	165	63.2	426	7.8	259	155.1
2	Nigéria	417	7.7	-23	-5.2	417	7.7	-210	-33.5
3	Kosovo	331	6.1	77	30.3	331	6.1	72	27.8
4	Gambie	260	4.8	118	83.1	260	4.8	137	111.4
5	Maroc	236	4.3	-29	-10.9	236	4.3	-17	-6.7
6	Serbie	234	4.3	15	6.8	234	4.3	-193	-45.2
7	Tunisie	211	3.9	-39	-15.6	211	3.9	-187	-47.0
8	Algérie	205	3.8	3	1.5	205	3.8	-61	-22.9
9	Erythrée	167	3.1	-35	-17.3	167	3.1	93	125.7
10	Roumanie	155	2.8	54	53.5	155	2.8	23	17.4
	Autres	2'801	51.5	286	11.4	2'801	51.5	232	9.0
	Total	5'443	100.0	592	12.2	5'443	100.0	148	2.8

Remarques

Veillez, s'il-vous-plaît, prêter attention à la remarque concernant les changements en vigueur à partir de décembre 2013 dans les statistiques de l'asile. Vous pouvez consulter celle-ci sous le lien suivant :

https://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/dokumentation/zahlen_und_fakten/asylstatistik.html

Le Kosovo n'est saisi séparément dans SYMIC que depuis le mois d'octobre 2008. Les corrections sont effectuées progressivement si bien que de nombreuses personnes sont comptabilisées sous la Serbie. Pour des raisons techniques, il n'est donc pas possible actuellement de faire une distinction.

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet de l'Office fédéral des migrations au format PDF. Des tableaux établis sur la base d'autres critères (sexe, continents, régions, etc.) peuvent être commandés auprès du Service Statistique.